

Comité Central (CSE C) Du 2 décembre 2021 LA CGT VOUS INFORME

Tréville-le 5 décembre 2021

SPECIAL TRANSPORT

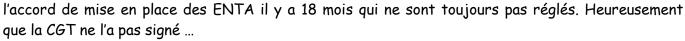
Fusion ENTA - ERT

La CGT souhaitait une expertise sur ce sujet trop complexe pour qu'on fasse confiance uniquement à la vision de la direction.

Cela n'a finalement pas été possible au regard du rapport de force au CSE central...

S'il y aura bien deux réunions de négociations en janvier, il est fort à parier que cela ne suffira pas à régler tous les problèmes. Le statut social des salariés des ERT n'est pas le même que celui des ENTA. Combien de jours de RTT? Quelle subvention CSE? ... Certes, essentiellement des cadres et maitrises sont concernés ...

Et on ne parle même pas de tous les points de



Interrogations également sur le retour du métier de « postier » qui n'avait dans les faits jamais disparu. Ce sont des salariés des bases qui tiennent ce poste actuellement. Souhaiteront-ils passer à l' « ENTA-ERT » ? Sous convention collective transport ? Ou devront-ils retourner à leur poste d'origine ? Et si ce poste n'existe plus ? Il n'y a pas de plan de suppressions d'emplois prévu donc ce sera à la mode GPEC des années 2000 (mise au placard jusqu'à démission ???).

Non, vraiment trop d'incertitudes sur ce projet qui de toute évidence est un tremplin vers un projet beaucoup plus vaste visant à mutualiser transport amont et aval pour rouler à plein à l'aller comme au retour. C'est d'ailleurs, selon notre expert, le seul moyen de parvenir à l'objectif de 85 ctes/colis que notre concurrent direct (U) obtient par ce système.



Déduction forfaitaire spécifique (DFS)

Autre sujet chaud de cette réunion : les élus du CSE Central ont aprris via leurs élus locaux que les

directions des ENTA consultaient les CSE locaux sur le dispositif de DFS. Sans jamais avoir abordé le sujet en CSE central. Ceci consitue une entrave aux élus du CSE C qu'il conviendrait de faire reconnaitre impérativement.

La direction pretexte une urgence sur ce sujet. C'est se moquer des élus que de prétendre cela alors qu'ITMLAI a des chauffeurs routiers depuis plus d'un an et si la direction ne connait pas cet « avantage », ce serait de l'incompétence. Nous croyons plus à une action volontaire pour zapper le CSE central.

La direction a obtenu des avis favorables



en mettant la pression sur les élus locaux en une seule réunion de consultation les empéchant ainsi de comprendre les tenants et aboutissants de cette loi.

La direction a surtout clairement oublié de dire que c'est elle qui tirait les principaux avantages. Si le salarié gagne 35 € de salaire net, la direction économise 200 €/mois sur les cotisations sociales. Or les cotisations sociales sont du salaire différé des salariés. Donc la réduction des cotisations c'est une baisse du salaire. L'avis favorable des CSE impose légalement l'application de la DFS à tous les conduteurs même si la direction prétend désormais demander l'avis de chaque chauffeur. Il ne faudra pas se plaindre si demain, les indemnités retraite, maladie, chomage,... diminuent. C'est toujours jouer le jeu du patronat que d'accepter des baisses de cotisations contre du salaire net.

PRIMES DE PROD

REVENDICATIONS: RESTONS ZEN!!...



Comme on pouvait attendre, les négociations sur les primes de prod ne se passent pas bien du tout. objectifs productivité proposés par les directions des bases concernées sont délirants et en totale contradiction avec le respect de sécurité imposé ces mêmes directions. La CGT n'est pas prète à se laisser convaincre par ces supercheries.

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : http://cgt-intermarche.over-blog.com/et-surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/